

COMMUNIQUE N° ^{A262} / ARSEL/DG/DAAFRH/SDAAB/CSAGM du ^E 10 JUN 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°001/AONO/ARSEL/SIGAMP/CIPM/2025 DU 24 AVRIL 2025, POUR LA SOUSCRIPTION ANNUELLE DE LA POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU PERSONNEL, DE LEURS FAMILLES, ASSISTANCE ET ÉVACUATION SANITAIRE, INDIVIDUEL ACCIDENT ET FRAIS FUNÉRAIRE DE L'AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE (ARSEL) AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

(FINANCEMENT : budget ARSEL, exercice 2026)

Le Directeur Général de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité Communique :

Le soumissionnaire ci-après est retenu pour l'exécution de la prestation objet de l'Avis d'appel d'offres susmentionné. Il s'agit de :

LIBELLE DE LA PRESTATION	ATTRIBUTAIRE	MONTANT D'ATTRIBUTION EN FCFA TTC	DUREE DE LA PRESTATION
Police d'assurance maladie du personnel, de leurs familles, assistance et évacuation sanitaire, individuel accident et frais funéraire de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Électricité (ARSEL) au titre de l'exercice 2026	AXA ASSURANCE	64 166 149	12 MOIS

Ledit soumissionnaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Affaires Administratives, Financières et des Ressources Humaines (DAAFRH) de l'ARSEL pour l'élaboration du projet de marché y relatif.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaines, dès publication du présent communiqué. Passé ce délai, ces offres seront détruites. Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de cautions.

Copies :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP
- ✓ P/CIPM


Jean Pascal Nkomo